



Participation financière du Club

Actions et modalités (Application art 12 des statuts du BCC)

Période de Validité : 1 septembre 2025 - 31 août 2026

Préambule :

Ce dispositif étant de l'initiative du club, les démarches individuelles ne sauraient être prises en compte sans accord préalable du bureau.

Pour les frais de déplacement, les encadrants et accompagnateurs peuvent choisir entre l'option remboursement des frais sur présentation de justificatifs ou renoncer à son remboursement et bénéficier d'un reçu fiscal.

Frais pris en charge par le club

	Joueur	Encadrant	Accompagnateur	Accompagnant
Transport*	✓	✓	✓	✗ sauf si place disponible.
Hébergement *	✓	✓	✓	✗
Petit Déjeuner*	✓	✓	✗	✗
Repas Midi	✗	✓	✗	✗

* Pour tous, dans le cas d'une chambre partagée, la participation du club ne saurait dépasser 50,00€ par nuitée par personne (hôtel + petit déjeuner). En cas de souhait de chambre seul(e), la participation du club se limite à la moitié du prix de la chambre + petit déjeuner dans la même limite également de 50,00 €. Concernant le transport, les frais kilométriques sont calculés à partir du bowling de Châlons. Ou du domicile (distance la plus courte). Toute compétition effectuée dans le département ne fait pas l'objet d'un remboursement kilométrique.

○ Championnat des clubs Régional :

- Les frais de transport sont pris en charge par le club uniquement s'il s'agit d'une compétition hors département. En cas de nécessité d'hébergement, le club participe à concurrence d'une demi-nuitée par personne (petit déjeuner inclus). En cas d'hébergement collectif, la même règle s'applique proportionnellement aux nombres de personnes concernées.
- La participation du joueur de 1,50 € n'est plus demandée



- Championnat des Jeunes :
 - Compétition nécessitant un hébergement (Phases régionales et Nationales) :
 - Prise en charge des jeunes (transport, hôtel à raison d'une demi-nuitée par personne et petit-déjeuner
 - Prise en charge des encadrants (transport, hôtel à raison d'une demi-nuitée par personne + petit-déjeuner et repas dans la limite de 20,00 €.
 - Pour les accompagnateurs, prise en charge des frais de transport, de l'hôtel dans la limite d'une demi-nuitée.
 - Pour les accompagnants, pas de prise en charge.
 - La participation du joueur de 2,00 € n'est plus demandée
- Compétitions fédérales :
 - L'engagement fédéral est pris en charge par le club dans la limite

L'enveloppe globale pour la prise en charge de la participation financière des joueurs en CDC et des engagements pour les compétitions fédérales ne saurait dépassé 2000,00 € soit l'équivalent des aides financières apportées par nos sponsors.

- Phase finale Championnat de France Adultes : La participation financière du club sera évaluée à l'issue de la phase qualificative au regard du nombre de qualifiés et ressources financières du club.
- Maillots : Prise en charge partielle par le club. Participation de 30,00 € par joueur et maillot. (1 seule commande pour cette saison limitée à 1 seule pièce)
- Frais de mutation depuis un autre Club: 25,00€
 - Licence sportive et cotisation encadrants : Les cadres techniques organisant des séances d'entraînement ne règlent pas de cotisation au club, la part fédérale de licence reste néanmoins à leur charge. Pour les membres du comité directeur, la cotisation est réduite à 30,00 €.

Le Président :

La Trésorière :

Le secrétaire :

